

Plan du cours de Droit constitutionnel du Professeur Martin Collet¹
Octobre 2016

Partie 1. Les grands principes du droit constitutionnel français

Titre 1. La notion de droit constitutionnel

Chapitre 1. Le droit

Chapitre 2. Le droit constitutionnel : éléments de définition

Section 1. L'État

Section 2. La Constitution

Chapitre 3. L'étude du droit constitutionnel

Titre 2. L'objet du droit constitutionnel : l'organisation du pouvoir

Chapitre 1. La souveraineté

Section 1. Souveraineté et démocratie

Section 2. Les formes d'exercice de la souveraineté : État unitaire et État fédéral

Cons. const., déc. n° 91-290 DC, 9 mai 1991 (« Peuple corse »)

Cons. const., déc. n° 2000-428 DC, 4 mai 2000 (« Peuples des territoires d'outre-mer »)

Section 3. Les remises en causes de la souveraineté classique

Traité sur la stabilité, la coopération et la gouvernance (TSCG) des finances publiques, 12 mars 2012

Chapitre 2. La séparation des pouvoirs

Section 1. Les principes « universels »

§ 1. Des fonctions séparées

§ 2. Des organes hiérarchisés

Section 2. La pratique contemporaine française

§ 1. Le projet attaché à la Constitution de 1958

A/ Le Parlement

B/ Le pouvoir exécutif

C/ Les juridictions

§ 2. L'évolution depuis 1958

A/ Le Parlement

¹ martin.collet@wanadoo.fr

- B/ Le pouvoir exécutif
- C/ Les juridictions

Chapitre 3. La hiérarchie des normes

Section 1. Les sources du droit

§ 1. Le bloc de constitutionnalité

Cons. const., déc. n° 71-44 DC, 16 juillet 1971, Loi complétant les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association

§ 2. Les sources internationales

Cons. const., déc. n° 74-54 DC, 15 janvier 1975, Loi relative à l'interruption volontaire de la grossesse

Cour de cassation, 24 mai 1975, Jacques Vabre

Conseil d'État, 20 octobre 1989, Nicolo

Conseil d'État, 30 octobre 1998, Sarran

Conseil d'État, 3 novembre 1999, Groupement des porteurs de titres russes

§ 3. Le pouvoir réglementaire et la loi

Section 2. La garantie de la suprématie constitutionnelle : le contrôle de constitutionnalité

§ 1. La composition du Conseil constitutionnel

§ 2. Les compétences juridictionnelles du Conseil constitutionnel

A/ Le contentieux électoral et référendaire

B/ Le contrôle *a priori*

C/ Le contrôle *a posteriori* (la QPC)

Partie 2. Le Conseil constitutionnel et l'impôt

Titre 1. Le principe d'égalité devant l'impôt

Chapitre 1. L'émergence d'un contrôle constitutionnel du respect du principe d'égalité devant l'impôt

Section 1. L'emprunt au Conseil d'État

Conseil d'État, 10 mai 1974, Denoyez et Chorques

Section 2. Les difficultés de transposition en matière constitutionnelle de la démarche du Conseil d'État

Chapitre 2. Le contrôle de la « cohérence »

Section 1. La cohérence du dispositif au regard de ses motifs

Cons. const., déc. n°2009-599 DC, 29 déc. 2009 (« taxe carbone »)

Cons. const., déc. n°2012-659 DC, 13 déc. 2012 (« taxe Red Bull »)

Cons. const., déc. n° 2014-417 QPC, 19 sept. 2014, Société Red Bull On Premise et a.

Section 2. La cohérence du dispositif au regard du régime dans lequel il s'insère
Cons. const., déc. n° 2012-662 DC, 29 déc. 2012 (« taxe à 75% »)

Chapitre 3. Le contrôle des taux

Section 1. L'émergence progressive d'un principe de proportionnalité du prélèvement
Cons. const., déc. n° 85-200 DC, 16 janv. 1986, cumul emploi-retraite

Section 2. La consécration d'un principe de plafonnement de l'ISF
Cons. const., déc. n° 81-133 DC, 30 déc. 1981,
Cons. const., déc. n° 2012-654 DC, 9 août 2012, Loi de finances rectificative pour 2012

Section 3. L'affirmation d'un contrôle constitutionnel des taux de l'impôt
Cons. const., déc. n° 2012-661 DC, 29 déc. 2012, Loi de finances pour 2013

Chapitre 4. Le contrôle des motifs

Cons. const., déc. n° 2012-661 DC, 29 déc. 2012, Loi de finances pour 2013

Titre 2. Le principe de la garantie des droits et l'impôt (le contrôle des lois rétroactives)

Chapitre 1. Le champ d'application du contrôle

Cons. const., déc. n° 2013-682 DC, 19 déc. 2013, Loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 (« petite rétroactivité ») :

Chapitre 2. La portée du contrôle

Cons. const., déc. n° 2013-366 QPC, 14 févr. 2014, SELARL PJA, ès qualités de liquidateur de la société Maflow France (Validation législative des délibérations des syndicats mixtes instituant le « versement transport »)